

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (1994)

Heft: 1

Artikel: Amelioration des quartiers pour activité temps libre

Autor: Wiedmer-Dozio, Marie-José

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE VILLE FACE À SES ESPACES DE LOISIRS ...

LA PLUS GRANDE VILLE SUISSE ROMANDE. DE L'URBANISME FACE AUX NOUVELLES EXIGENCES DU TEMPS À SOI: MAIS QUELS NOUVEAUX ESPACES INVENTER POUR CEUX QUI SONT DÉSOEUVRÉS ?

Amélioration des quartiers pour activité temps libre

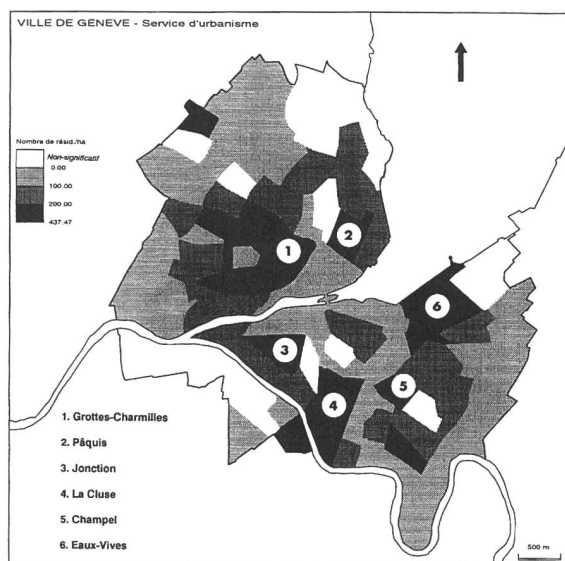


Fig.1
Répartition des résidents
en ville de Genève.



Fig.2
Localisation des
équipements.

► Marie-José Wiedmer-Dozio

En Ville de Genève, une très forte densité à gérer

Bien que la ville de Genève n'occupe que le 6,5 % du territoire cantonal, elle accueille au 31 décembre 1992 le 45 % de la population cantonale et le 59 % des emplois !

Ces constatations se répercutent bien évidemment sur la densité d'habitants à l'hectare, domaine dans lequel la ville de Genève obtient la palme : sa densité moyenne qui compte en effet plus de 100 résidents à l'hectare est parmi les plus élevées de Suisse, voire même la plus forte.

Dans la réalité, cette densité est très inégalement répartie : les quartiers dits des anciens faubourgs, datant de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, comprennent jusqu'à 437 habitants à l'hectare (fig.1). Outre les besoins exprimés par une importante population étrangère (de plus de 40%), la très forte densité de la ville de Genève et plus particulièrement des anciens quartiers, n'est bien entendu pas sans rapport avec l'existence et la nécessité pour les autorités locales d'entretenir, d'adapter et de prévoir un important dispositif d'équipements et d'espaces destinés aux loisirs et au temps libre des habitants.

Une qualité et une variété de lieux pour le temps libre indispensables pour préserver un équilibre social

Depuis de nombreuses années, peut-être par tradition et surtout grâce à sa prospérité économique, Genève s'est dotée de très nombreux équipements, dont le niveau de qualité exceptionnelle la place au même rang que d'autres cités européennes, telles que Lyon par exemple, dont le nombre des résidents est plus du double.

Dans le récent plan directeur communal (avril 1993), les équipements genevois sont reconnus comme étant la «manière d'être» d'une ville. Ils représentent les formes d'organisation qu'une société a su

développer au cours du temps pour répondre collectivement aux questions de l'existence : la naissance, la maladie, le corps, la vieillesse, la mort, le sacré, le rebut, les techniques du quotidien, la sécurité, la détresse, le rapport à l'environnement, au passé, les loisirs, etc..

Ainsi parmi ces équipements institutionnels, il en existe certains qui sont directement voire indirectement dévolus au temps libre : il s'agit par exemple des centres de loisirs, des centres de rencontre, des maisons de quartier, des jardins Robinson et terrains d'aventure.

L'ensemble de ces équipements est régi par une charte cantonale, qui émane d'une volonté politique des autorités tant cantonales que communales pour encourager le maintien d'une cohésion nécessaire à la paix sociale, une ouverture vers les jeunes et une action socio-culturelle d'intérêt général.

A l'heure actuelle, le territoire communal dénombre neuf centres de rencontre, dix maisons de quartier, douze clubs des aînés, pour n'en citer que quelques-uns. La plupart de ceux-ci se situe dans les anciens quartiers, où la population est justement la plus dense et la plus variée (fig.2).

Mais d'autres équipements urbains, dont la gestion est privée, jouent un rôle non négligeable quant à la pratique du temps libre des usagers. Il s'agit de certains établissements tels que les cafés, qui comme dans d'autres villes européennes connaissent à Genève non seulement une disparition lente et progressive dans les quartiers proches du centre, mais sont d'autant moins nombreux que les quartiers sont récents.

Outre le fait qu'ils contribuent à maintenir un rôle essentiel dans l'animation et la cohésion d'une ville, les cafés sont les témoignages des périodes d'urbanisation et d'industrialisation anciennes où le tissu urbain dense mélangeait encore activités économiques et espaces résidentiels. A l'inverse, d'autres équipements privés, tels que les fitness, fleurissent à Genève et semblent offrir à de nouveaux adeptes du temps libre une réponse originale.

Mais les activités du temps libre se pratiquent également dans les espaces non bâtis, qui nécessitent de la part de l'urbaniste une attention toute particulière.

Des instruments de planification nécessaires pour promouvoir des espaces de temps libre

Alors que la réservation d'espaces de détente ou de terrains dévolus à la construction de nouveaux équipements s'avère relativement simple au niveau de la conception des futurs quartiers, en revanche dans le cadre des quartiers existants, où la densité est très élevée, l'urbaniste doit impérativement avoir recours à des instruments de planification efficaces pour promouvoir l'aménagement d'espaces susceptibles d'accueillir des activités de temps libre - revendication souvent exprimée par la population locale.

A Genève, le projet de règlement définitif du plan d'utilisation du sol, soumis actuellement pour approbation au conseil municipal, constitue avec le plan localisé de quartier l'un des instruments les plus performants. En effet, dans le cadre de chaque projet, dont le périmètre foncier est supérieur à 1'000 m², le règlement prévoit un taux d'espace libre allant de 25 à 40 % du terrain. Cette disposition légale tout comme le plan d'affectation précité ont pour objectif de préserver une densité bâtie acceptable dans les quartiers anciens et de rendre aux habitants des espaces libres destinés au délassement. (fig. 3).

Parallèlement, d'autres expériences impliquant une réorganisation de la circulation y sont aussi menées pour favoriser une reconquête de l'espace non bâti par l'usager : le projet d'aménagement «tout doux les Pâquis» et le «réseau de proximité» sont à ce propos significatifs.

Mais de quels espaces de temps libre parlera-t-on à l'avenir ?

La frénésie de ces dernières décennies ont conduit bon nombre de sociologues à prédire que notre civilisation occidentale s'acheminerait vers une société de loisirs, où la machine travaillerait sans relâche pour un homme plus libre, jouissant des bénéfices économiques. Or aujourd'hui, cette image «naïvement idyllique» s'estompe pour faire place à un nouveau phénomène : celui d'une société qui doit apprendre à «aménager son temps de désœuvrement». Alors plusieurs questions se posent : au cas où les problèmes économiques perdureraient, le temps de travail varierait, la mobilité de la population régresserait pour diverses raisons - environnementales notamment - assisterait-on alors à un nouveau rôle des quartiers, à une réorganisation spatiale des villes : le côté-rue que l'on verrait, le côté-cour où l'on travaillerait, où l'on bricolerait, où l'on cultiverait ? Décidément, la question des espaces de temps libre est loin d'être réglée...n'oublions pas que ces lieux sont le reflet de la «manière d'être» d'une société à une époque donnée. ■

► Marie-José Wiedmer-Dozio, Architecte EPF-Z/urbaniste FUS, Chef du service d'urbanisme de la Ville de Genève

Tous les projets ou études cités dans cet article sont disponibles auprès du Service d'urbanisme de la Ville de Genève (4, rue Jargonnant, 1207 Genève, Tel 022-786 45 33)

31

Fig.3
Le plan localisé de quartier des Minoteries a permis la création d'espaces de temps libre pour les habitants.

